



CP 149.01

NÉCESSITÉ D'AVOIR UN ACCORD RESPECTUEUX

2023-2024

Le 2 mai dernier, les partenaires sociaux ont entamé les négociations sectorielles pour le secteur des Électriciens dans le but de parvenir à un accord sectoriel 2023-24.

Après 4 tours de négociation, les pourparlers ont été interrompus le 29 juin. Les organisations patronales n'avaient pas de mandat suffisant pour parvenir à un accord.

Concrètement cela veut dire qu'il n'y a pas encore d'accord sur, entre autres, la prime de pouvoir d'achat, les régimes de fin de carrière, la mobilité et la formation.

Le front commun syndical déplore qu'il n'y ait pas encore d'accord et que les travailleurs du secteur restent dans l'incertitude. En outre, force est de constater que la loi relative à la norme salariale, qui n'offre aucune marge d'augmentation des salaires en sus de l'index, complique les négociations.

Le front commun syndical, plus uni que jamais, fait le maximum pour élaborer des propositions concrètes et sérieuses en vue de conclure un accord sectoriel axé sur l'avenir. Un accord solide est nécessaire pour attirer dans le secteur les profils techniques dont il a besoin, pour respecter les travailleurs actuels et pour pouvoir jouer un rôle central face aux défis de la transition énergétique et numérique.

En septembre nous retournerons à la table de négociations en vue d'un accord solidaire et respectueux, comme le méritent les travailleurs.

Entre-temps les régimes de fin de carrière (RCC et emplois fin de carrière) sont provisoirement prolongés de 6 mois, c.-à-d. jusqu'au 31 décembre 2023.